

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de *Lozère* / Mensuel

Supplément N°1 au N°217 de Juin 2012

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46

48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

Communiqué de presse du 20/06/2012

Un premier signe ...

« Le ministère vient de faire connaître la répartition académique des 1000 postes promis dans le 1er Degré par le Président de la République (1).

Cet effort marque une rupture avec la politique du précédent quinquennat qui a vu plus de 70.000 emplois d'enseignants passer à la trappe.

Le **SE-UNSA** se réjouit de voir l'École Primaire devenir enfin une priorité pour la Nation, mais d'autres maillons du système éducatif sont aujourd'hui en souffrance et nécessiteront une égale attention.

C'est le cas du Collège où groupes et classes particulièrement surchargés ne permettent pas de prendre suffisamment en compte l'hétérogénéité des publics.

C'est aussi le cas des lycées professionnels soumis à une réforme qui ne se soucie guère de la diversité de tous les publics, notamment les plus fragiles.

Pour le **SE-UNSA**, la prochaine loi de finances devra œuvrer à une répartition équilibrée des dotations de postes en ciblant notamment les établissements ou les territoires les plus en difficulté.

Quant à la répartition ministérielle de ces moyens nouveaux, elle devra répondre dès 2013 à des critères objectifs et mesurables. Là encore, il faudra rompre avec les pratiques antérieures basées sur des éléments datés.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, le **SE-UNSA** attend beaucoup d'un dialogue social constructif pour donner tout son sens à la priorité accordée à l'École et à la Jeunesse, par le Président de la République. Le rôle des instances de concertation que sont les comités techniques locaux et les CDEN sera donc majeur. »

Paris, le 20 juin 2012

Christian CHEVALIER, Secrétaire Général

(1) 35 postes ont donc été attribués à l'académie de Montpellier.

Ils se répartissent ainsi : Aude (+ 5), Gard (+ 10), Hérault (+ 13), **Lozère (+ 1)** et P.O. (+ 6). Cette dotation nouvelle entraîne l'attribution d'un Professeur d'École Stagiaire supplémentaire dans notre département (soit 10 au total).

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE



1 En guise d'édito



2 et 3

CAPD du 28/06 (résultats ...)



3 Questionnaire

« Exigeants pour le changement »



4 Déclaration CAPD

Concours; Situation EVS ...

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Exigeants
pour le
changement



Compte-rendu succinct ...

► Phase d'ajustements du Mouvement des enseignants du 1er Degré :

Suite à la déclaration préalable du **SE-UNSA** (voir page 4), un long débat a eu lieu sur la prise en compte, ou pas, du poste n°39, que l'Administration souhaitait bloquer pour le 10ème PES (décision prise après l'envoi de la liste aux personnes « sans poste » et du retour des vœux.

Le **SE-UNSA** a défendu le respect des vœux des collègues. Il a proposé que l'évolution de la situation du Groupe Scolaire Élémentaire de Marvejols soit prise en compte (Direction susceptible de se libérer ...) ainsi que l'apparition de nouveaux postes (y compris le moyen supplémentaire), qui pourraient permettre l'implantation du 10ème poste bloqué pour les PES.

Après une interruption de séance demandée par les représentants du Personnel, la DASEN a proposé de maintenir le blocage du poste n°39 dans l'immédiat, mais de réexaminer cette situation si un autre poste se libérait à Marvejols. Les affectations de 4 collègues pourraient ainsi être modifiées (voir tableau ci-dessous) et la liste des postes vacants en compterait un de plus ...

L'Administration a ensuite fait le point sur la situation du département :

Après la phase d'ajustements, il y a 5 postes vacants :

N°3 - VIALAS Adjoint(e) - Anglais

N°8 - ST MARTIN DE BOUBAUX Classe Unique - Anglais

N°13 - FLORAC poste Psychologue (voir exeat/ineat)

N°16 - LE BLEYMARD TR BD

NOM Prénom	Affectation	Barème
BARRES Laure	Sans poste	1,333
BASCLE Caroline	Sans poste	3,333
BAUERT Pascale	Sans poste	18,333
BEAUFILS Aurélie	V1 - BARJAC Adjointe	8,286
BERNAT Soazig	Sans poste	3,333
BONHOMME Mélanie	V3 - MENDE Fontanilles Élémentaire Adjte (50%) + Maternelle Adjte (50%)	8,333
BONNEFILLE Claude	V1 - MENDE GS Élémentaire TR ZIL	31,627
BRUNEL Virginie	V1 - MONTRODAT Adjointe (75%)	6,333
CAILLON Edmée	Sans poste	5,036
CAVALLO Lysianne	V1 - ST ROMAN DE TOUSQUE Adjointe	21,211
COULOM Hélène	V1 - BANASSAC Adjointe (50%)	4,333
DARDE Hélène	V10 - FLORAC GS Maternelle Direction	5,333
DENAUD Valérie	V2 - BARRE DES CEVENNES TR ZIL	14,319
FRANGOS Mélina	Sans poste	5,333
GAILLARD Nadège	Sans poste	1,333
GERBAL Carole	V6 - BEDOUES Adjointe - Anglais	7,981
GUIGUES Jordane	V8 - ALTIER Classe Unique - Anglais	4,333
HARDY-POLY Audrey	V4 OU V2 (sous réserve des modifications liées à la situation de Marvejols)	4,333
HELBIG Christelle	V1 - ST BAUZILE Adjointe (50%) + CHABRITS Adjointe (25%)	11,333
IBRES Sylvain	V10 - FLORAC GS Élémentaire TR BD	2,333
LAZES Florence	V9 - AUMONT AUBRAC Adjte 25% + ST CHELY Elé. Adjte (50%) + Mat. (25%)	6,333
LOPEZ Carine	V1 - VIELVIC Adjointe - Anglais	4,333
LOPEZ Claire	Sans poste	4,333
MEJEAN Françoise	V1 - MENDE IA Référent (50%) + MENDE Mat. Les Solelhons TR ZIL (50%)	27,069
MORERA Solène	V1 - ST GERMAIN DU TEIL Adjointe (50%)	2,833
PALMIER Lydie	V1 - MENDE GS Élémentaire Adjointe	22,497
PAULET Sandrine	V1 - ALBARET STE MARIE Adjte (25%) + LE MALZIEU Adjte (75%)	6,333
PONGE Liselotte	V10 - ISPAGNAC TR BD	0,333
ROLS Maxime	Sans poste	1,333
RUQUET Gabriel	V9 OU V3 (sous réserve des modifications liées à la situation de Marvejols)	5,333
SAPIN Laure	V1 - MENDE Les Chênes (25%) + Les Solelhons (25%) + LE CHASTEL (25%)	7,833
SARRUT Régis	V11 - MENDE Maternelle Les Chênes TR ZIL	6,333
TESTUD Mylène	V4 - RIMEIZE Adjte (50%) + RIEUTORT DE RANDON Adjte (25%)	4,333
THISSE Julien	V1 - LE COLLET DE DEZE Adjte (50%) + ST MICHEL DE DEZE Adjte (25%)	8,333
TOUSSAINT Arnaud	V2 OU V1 (sous réserve des modifications liées à la situation de Marvejols)	2,000
TRAZIC Régine	V1 - 4 x 25% BADAROUX + BAGNOLS LES B. + LE BLEYMARD + VILLEFORT	13,325
VIANEY-LIAUD Nicolas	V1 - LANGOGNE GS Elé. (50%) + Mat. (25%) + CHAMBON Le C. (25%)	21,333
VICTOR-SERRANO Sophie	V2 OU V1 (sous réserve des modifications liées à la situation de Marvejols)	8,000
VINOLO Elisabeth	V2 - LANUEJOLS Adjointe	9,333



N°30 - MENDE Maison d'Arrêt (poste spécialisé -> recrutement envisagé d'un enseignant du privé !). Le **SE-UNSA** s'est étonné qu'un appel à candidature académique n'ait pas été lancé ... ?

A ces postes, pourrait se rajouter, en fonction de l'évolution de la situation à Marvejols, le poste N°14 - FLO-RAC GS Elémentaire TR BD, qui pourrait se libérer suite aux modifications d'affectations ...

► Liste d'aptitude - Intégration dans le Corps des Professeurs des Ecoles :

Le contingent attribué au département est de 1 place (il restera 6 instituteurs dans le département !).

Une seule demande ... Sera intégrée à compter du 1er septembre 2012 : **BETTENCOURT Corinne**

► Validation de la liste d'accès à la Hors-Classe des Professeurs des Ecoles :

Le contingent a été arrêté à 6 places par le ministère.

Le 1er septembre 2012, seront promus à la Hors-Classe du Corps des PE les collègues (classés par ordre alphabétique) dont la liste figure ci-dessous.

DINANT *Jean-Luc*
GRANIER *Elisabeth*
GRAS *Simone*
HERRERO *Jean-Marie*

MAURIN *Anne-Sophie*
VIGROUX *Thierry*

Les organisations syndicales ont réaffirmé leur revendication de transformation de la hors-classe en échelon supplémentaire.

► Exeat / Ineat :

Le poste de psychologue de Florac pourrait être pourvu par un ineat (autorisation donnée par le Recteur).

Les autres demandes seront étudiées au cas par cas ... en fonction des réponses des départements et des critères retenus (NDLR : qui peuvent varier). Nous contacter pour des plus amples informations !

Exigeants pour le changement : avec vous !



Le changement politique est en marche. Si le **SE-UNSA** y est prêt, il n'en est pas moins exigeant.

C'est en substance le message qu'il a adressé au nouveau Ministre lors de l'audience de juin.

Au-delà des mesures d'urgence indispensables, il faut s'attaquer, et sans tarder, à de nombreux dossiers.

Dans la suite des 12 leviers du changement (1) que le **SE-UNSA** a proposé d'actionner au moment des échéances politiques de 2012, il vous invite maintenant à élaborer, avec lui, les revendications prioritaires à faire valoir.

Elles tournent, pour le **SE-UNSA**, autour de trois axes forts :

Pour la réussite des élèves

Inflation des injonctions paradoxales, incohérence des politiques successives, négation de la professionnalité des enseignants, réduction des moyens humains et matériels, tout a concouru, depuis 5 ans, à la dégradation du Service Public d'Education.

L'Education Nationale n'est plus organisée pour assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves mais pour sélectionner les meilleurs et renforcer leur excellence.

Faut qu'ça change !

Pour le respect et la reconnaissance des Personnels

Depuis 5 ans, pointés du doigt, ballotés de réforme en réforme, noyés sous la paperasse, les Enseignants et Personnels d'Education subissent une pression de plus en plus forte.

L'ordre a remplacé l'explication, les tutoriels vidéo la formation et la contrainte, l'adhésion.

Parallèlement, leurs salaires se sont éloignés progressivement de ceux des professions comparables, tant dans le Public que dans le Privé.

Faut qu'ça change !

Pour un Service Public de qualité

Soumis aux tourbillons des suppressions de postes, à la volonté de mise en concurrence des établissements et à l'encouragement au consumérisme scolaire, le Service Public et Laïque d'Education a été entraîné dans le maelström de la dérégulation.

Moins de fonctionnaires, moins de Service Public, moins de services au public : l'idéologie du toujours a régné sans partage.

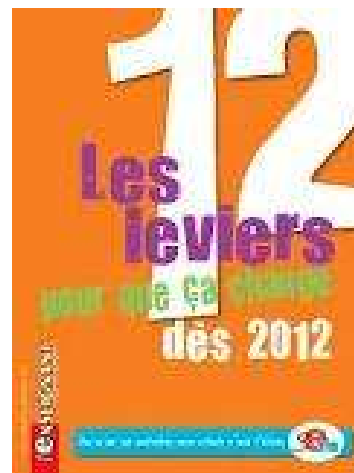
Faut qu'ça change !

Avec le **SE-UNSA**, participez au changement en donnant votre avis sur les revendications à mettre en avant auprès du Ministre. Pour cela, remplissez l'enquête en ligne (http://www.se-unsa.org/quest_exigeants/index.php).

(1) En septembre 2011, le **SE-UNSA** avait lancé une initiative intitulée « **Les 12 leviers pour que ça change dès 2012** ».

12 grands thèmes étaient proposés :

- 1) Réaliser un système scolaire sans rupture;
- 2) Construire un socle pour des acquis communs;
- 3) Se donner les moyens d'une Ecole inclusive;
- 4) Bâtir des parcours de réussite au Lycée;
- 5) Revaloriser un métier qui le vaut bien !;
- 6) Construire une vraie formation professionnelle;
- 7) Faut que ça change !;
- 8) La santé au travail, j'y ai droit !;
- 9) Soutenir l'Ecole de la République face à la dérégulation;
- 10) Investir durablement;
- 11) Jeunes en tête !
- 11) Pour un Service Public au cœur d'une société solidaire.





Infos diverses ...

Déclaration du SE-UNSA lors de la CAPD du 28 juin 2012

Dans le cadre du Plan d'urgence pour l'Ecole Primaire décidé par le nouveau Gouvernement, une dotation de 1 000 postes a été annoncée au plan national.

L'académie de Montpellier se voit ainsi attribuer 35 moyens supplémentaires, dont un pour la **Lozère**.

L'utilisation de ce support va faire l'objet d'une concertation que nous souhaitons fructueuse (Groupe de Travail après la CAPD, CTSD le 4 juillet).

Sur ce sujet, comme sur d'autres, le **SE-UNSA** attend beaucoup d'un dialogue social constructif pour donner tout son sens à la priorité accordée à l'École et à la Jeunesse, par le Président de la République.

Pour nous, les instances de concertation, quelles qu'elles soient, jouent un rôle majeur, et ne doivent pas être de simples « chambres d'enregistrement » où tout est figé.

Nous avons à plusieurs reprises, y compris lors de la CAPD précédente, condamné la décision unilatérale de blocage de postes pour les PES.

Nous ne pouvons donc accepter qu'à l'occasion de la phase d'ajustements, un poste proposé aux collègues « non affectés » soit « retiré » de la liste pour la même raison.

Nous nous permettons de rappeler vos propos du 30 Mai, Madame la Directrice Académique, nous précisant que l'Administration ne pouvait « changer les règles en cours de mouvement ».

Ce poste a été publié et doit donc être pris en compte (20 personnes - sur 39 - l'ont d'ailleurs demandé !).

La constitution de cette liste est délicate. Dans un contexte difficile, vos services ont réalisé un travail considérable et nous souhaitons ici les en remercier.

Mais l'exemple malheureux de Vielvic démontre que des améliorations doivent être apportées, tant sur la méthode que sur le contenu ...

Nous ne pouvons être d'accord sur tout, mais nous devons au moins l'être sur l'essentiel : l'intérêt des élèves et de l'Ecole Publique.

La défense des Personnels ne doit pas, pour autant, être négligée, ou mise au second plan.

Il nous appartient de faire en sorte que ces deux objectifs soient atteints.



Concours de recrutement : délais d'inscription modifiés ...

Les concours ne « feraient-ils plus recette » ?

Le ministère vient de faire paraître deux arrêtés modifiant la date de clôture des inscriptions de plusieurs concours ...

Sont concernés le CRPE externe et interne, mais aussi le CAPES externe et 3ème concours, le CAPEPS, externe, la CAPET externe, le CAPLP externe, l'Agrégation externe et le CPE externe.

Le délai d'inscription est reporté du 10 juillet au **jeudi 19 juillet, 17h00**.

Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le **jeudi 26 juillet, à minuit**.

Vers une solution pour les EVS ...

Depuis l'annonce politique du renouvellement de 14 000 à 15 000 contrats d'EVS pour la rentrée, le SE-UNSA n'a eu de cesse de frapper à toutes les portes de tous les ministères, mais aussi de Matignon et de l'Elysée, pour obtenir aussi le réemploi des salariés qui sont sur ces contrats.

En effet, il n'y a rien d'automatique ! Combien d'EVS en ont fait les frais à chaque fin d'année scolaire ?

Le **SE-UNSA** a alerté sur l'urgence des mesures juridiques à prendre pour éviter une interruption de contrats, préjudiciable à ce réemploi, notamment pour les salariés dont le contrat se termine fin juin, alors qu'ils n'ont pas atteint la durée maximum prévue pour les CUI.

Le SE-UNSA a été entendu !

Le principe est acquis et la volonté pour ces réemplois est affichée. Les ministères concernés y travaillent.

Pour autant, nous n'avons pas, à ce jour connaissance des mesures concrètes qui devront être accompagnées d'une étude au cas par cas au plan local.

Au plan national, le **SE-UNSA** va donc continuer à solliciter le Gouvernement pour connaître ces mesures.

Au plan local, les responsables académiques et départementaux du **SE-UNSA** vont également demander des audiences aux préfets et aux DASEN pour préparer ces réemplois.

N'hésitez pas à faire remonter aux sections locales du **SE-UNSA** la situation des EVS de votre école

**Bonnes
Vacances
à Tous !**

